

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Adresse

Décembre 2024

**Fusion** du compartiment Allianz Global Investors Fund - **Allianz Selective Global High Income** (Compartiment absorbé) dans le compartiment Allianz Global Investors Fund - **Allianz Global High Yield** (Compartiment absorbant) au **4 février 2025**

Cher Actionnaire,

Vous détenez dans votre compte-titres des actions du compartiment Allianz Global Investors Fund - Allianz Selective Global High Income.

### Pourquoi cette fusion intervient-elle ?

Allianz Global Investors passe constamment en revue les opportunités d'investissement offertes à ses investisseurs afin de s'assurer que ses produits répondent aux attentes et aux objectifs des clients.

Après mûre réflexion, le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (la « Société ») a conclu qu'il était dans le meilleur intérêt des actionnaires de fusionner les compartiments suivants de la Société comme exposé dans le tableau ci-après :

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund - Allianz Selective Global High Income		Allianz Global Investors Fund - Allianz Global High Yield	
Catégories d'Actions	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand	Catégorie d'Actions	Code ISIN / N° de titre allemand
	A (H2-EUR)	LU1480273405 / A2ARKB	A (H2-EUR)	LU2879808843 / A40LLS
	AT (H2-EUR)	LU1480273744 / A2ARKE	AT (H2-EUR)	LU2873335793 / A40LLN
	IT (USD)	LU1480274395 / A2ARKJ	IT (USD)	LU1480271961 / A2ARJX
	IT2 (H2-GBP)	LU2562015425 / A3D2WM	IT2 (H2-GBP)	LU2873335876 / A40LLP
	PT3 (H2-GBP)	LU1941709633 / A2PDSL	PT3 (H2-GBP)	LU2873335959 / A40LLQ
	PT9 USD	LU1941709476 / A2PDSJ	PT9 USD	LU2873336098 / A40LLJ
	WT (H2-EUR)	LU1504570927 / A2AS6J	WT (H2-EUR)	LU1504570844 / A2AS6H
	WT9 (H2-EUR)	LU2562015698 / A3D2WN	WT9 (H2-EUR)	LU1568876095 / A2DMAR
Date de fusion	<b>4 février 2025</b>			

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Heiko Tilmont

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

À la suite de la fusion, les investisseurs du Compartiment absorbant et du Compartiment absorbé bénéficieront des actifs consolidés. Cette proposition de fusion permettra de rationaliser la gamme de produits et de renforcer l'efficacité en tirant parti des économies d'échelle.

### Comparaison des politiques d'investissement et des profils de risque

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund - Allianz Selective Global High Income	Allianz Global Investors Fund - Allianz Global High Yield
Objectif d'investissement	Accroissement du capital et génération de revenus sur le long terme via l'investissement sur les Marchés obligataires conformément aux caractéristiques E/S. Le Compartiment cherche à offrir des rendements proches du haut rendement avec une volatilité attendue entre qualité Investment grade et haut rendement.	Accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans des Titres de créance à haut rendement de Marchés obligataires mondiaux conformément aux caractéristiques E/S.
Catégories d'actifs autorisées	Les actifs du Compartiment sont investis conformément aux caractéristiques E/S (y compris certains critères d'exclusion). Le modèle précontractuel du Compartiment décrit toutes les informations pertinentes concernant le champ d'application, les informations détaillées et les exigences des caractéristiques E/S, ainsi que les critères d'exclusion appliqués.	
	Le Compartiment peut investir ses actifs sur les Marchés émergents.	
	Le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs dans des Titres de créance notés BB- (Standard & Poor's) ou plus.	Le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1, et dans cette limite, le Compartiment peut investir ses actifs dans des Titres de créance notés seulement CC (Standard & Poor's) ou moins (y compris jusqu'à 10 % dans des titres en défaut).
	Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des Titres de créance notés B+ ou moins (Standard & Poor's). Cependant, il peut ne pas investir dans des Titres de créance dont la notation est CCC+ (Standard & Poor's) ou moins (y compris des titres en défaut). La notation la plus élevée disponible au jour d'acquisition joue un rôle fondamental dans la décision d'acquisition d'un Titre de créance.	
	Le Compartiment peut investir ses actifs dans des contrats à terme standardisés sur indices d'actions mondiaux (contrats à terme standardisés sur indices d'actions) à la fois à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture. Les actifs du Compartiment ne peuvent à aucun moment détenir une position longue dans des contrats à terme standardisés sur indices d'actions.	
	Exposition de change hors USD de 10 % maximum.	
	La Restriction relative à Hong Kong s'applique.	
Indice de référence	ICE BOFAML BB-B Global High Yield Index (couvert) (les indices ICE intègrent les frais de transaction dans leur calcul). Degré de liberté : important. Chevauchement escompté : majeur.	ICE BOFAML Global High Yield Constrained (couvert) (les indices ICE intègrent les frais de transaction dans leur calcul). Degré de liberté : important. Chevauchement escompté : majeur.
Priorité de placement	Marchés obligataires mondiaux conformément aux caractéristiques E/S.	
Critère SFDR	Le Compartiment est géré conformément à l'Article 8 (1) du SFDR	
Éléments contraignants de la Stratégie d'investissement (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9 du SFDR)	<p>Dans un premier temps, le Gestionnaire d'investissement applique les critères d'exclusion suivants (voir la section ci-dessous).</p> <p>Dans un second temps, le Gestionnaire d'investissement exclut les 20 % d'émetteurs de GES les plus élevés de l'univers d'investissement restant.</p> <p>En outre, le Gestionnaire d'investissement évalue les investissements (hors liquidités et produits dérivés) en fonction de l'intensité de gaz à effet de serre (« GES ») des sociétés dans lesquelles le produit financier investit, dans la mesure où ces données sont disponibles. Les GES incluent non seulement les émissions de CO<sub>2</sub>, mais</p>	<p>Dans un premier temps, le Gestionnaire d'investissement applique les critères d'exclusion suivants (voir la section ci-dessous).</p> <p>En outre, le Gestionnaire d'investissement évalue les investissements (hors liquidités et produits dérivés) en fonction de l'intensité de gaz à effet de serre (« GES ») des sociétés dans lesquelles le produit financier investit, dans la mesure où ces données sont disponibles. Les GES incluent non seulement les émissions de CO<sub>2</sub>, mais également d'autres émissions telles que le méthane. L'intensité de GES est définie comme les émissions de GES (niveaux 1 et 2) par million de dollars de ventes de l'émetteur. Les émissions de GES de</p>

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Heiko Tilmont

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Selective Global High Income	Allianz Global High Yield
	<p>également d'autres émissions telles que le méthane. L'intensité de GES est définie comme les émissions de GES (niveaux 1 et 2) par million de dollars de ventes de l'émetteur. Les émissions de GES de niveau 1 comprennent les émissions directes d'un émetteur, tandis que celles de niveau 2 comprennent les émissions indirectes provenant de l'énergie achetée. Les émissions de GES par million de dollars de ventes sont utilisées, car cette mesure permet de différencier les émetteurs les plus efficaces sur le plan énergétique de ceux qui le sont moins. Sur cette base, le Gestionnaire d'investissement sélectionne et pondère les émetteurs de l'univers d'investissement restant de sorte que l'intensité de GES du portefeuille du Compartiment soit (i) continuellement inférieure de 30 % à l'intensité de GES de l'indice de référence du Compartiment et (ii) également continuellement inférieure à l'intensité de GES de l'indice de référence du Compartiment (après avoir éliminé mathématiquement 20 % des principaux émetteurs de GES des composantes de l'indice de référence).</p> <p>En outre, le Gestionnaire d'investissement s'engage à une proportion minimale de 5,00 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans les investissements durables. Il s'engage également à ce qu'une proportion minimale de 0,01 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment soit alignée sur la taxinomie de l'UE.</p>	<p>niveau 1 comprennent les émissions directes d'un émetteur, tandis que celles de niveau 2 comprennent les émissions indirectes provenant de l'énergie achetée. Les émissions de GES par million de dollars de ventes sont utilisées, car cette mesure permet de différencier les émetteurs les plus efficaces sur le plan énergétique de ceux qui le sont moins. Sur cette base, le Gestionnaire d'investissement gère le Compartiment de manière à ce que l'intensité de GES du portefeuille soit continuellement inférieure de 20 % à l'intensité de GES de l'indice de référence du Compartiment.</p> <p>En outre, le Gestionnaire d'investissement s'engage à une proportion minimale de 5,00 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans les investissements durables. Il s'engage également à ce qu'une proportion minimale de 0,01 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment soit alignée sur la taxinomie de l'UE.</p>
Critères d'exclusion minimums (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9 du SFDR)	<p>Le Gestionnaire d'investissement applique les critères d'exclusion suivants, c'est-à-dire qu'il n'investit pas directement dans des titres émis par des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enfreignant gravement les principes et les directives, tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;</li> <li>- développant, produisant, utilisant, assurant la maintenance, vendant, distribuant, stockant ou transportant des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires) ;</li> <li>- tirant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires (i) des armes ou (ii) de l'équipement militaire et des services militaires ;</li> <li>- tirant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique ;</li> <li>- intervenant dans le secteur des services publics et générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires du charbon ;</li> <li>- impliquées dans la production de tabac ou tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la distribution de tabac ;</li> </ul> <p>Les investissements directs dans des titres émis par des émetteurs souverains classés comme « non libres » selon le Freedom House Index sont exclus.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement applique les critères d'exclusion à un émetteur spécifique sur la base d'informations fournies par des fournisseurs de données externes et, dans certaines circonstances, de recherches internes. L'évaluation des émetteurs par rapport aux critères d'exclusion est effectuée au moins une fois par semestre. Dans certaines circonstances, le Gestionnaire d'investissement peut déroger aux informations reçues. La décision de dérogation est prise par un organe décisionnel interne composé de fonctions telles que les investissements, la conformité et le service juridique. De plus amples informations sur les fournisseurs de données externes et le processus de dérogation sont disponibles sur le site Internet de la SFDR Product Disclosure correspondant.</p>	
Proportion minimale d'investissements durables (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8 et 9 du SFDR)	5,00 %	
Proportion minimale d'investissements alignés sur la taxinomie (uniquement pour les Compartiments conformes aux Articles 8)	0,01 %	

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Heiko Tilmont

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
	Allianz Global Investors Fund -	Allianz Global Investors Fund -
	Allianz Selective Global High Income	Allianz Global High Yield
et 9)		
Définitions	<p><b>Marchés émergents/Pays émergent</b> désigne un pays non classé par la Banque mondiale parmi les pays à revenu élevé (revenu national brut par habitant élevé).</p> <p><b>Restriction relative à Hong Kong</b> signifie que, indépendamment des Principes spécifiques de la Catégorie d'actifs d'un Compartiment, de son objectif d'investissement individuel et de ses restrictions d'investissement qui continuent à s'appliquer pleinement : (1) l'exposition nette aux produits dérivés d'un Compartiment ne peut dépasser 50 % de sa Valeur nette d'inventaire ; (2) si un Compartiment investit dans des Titres de créance, il ne peut investir plus de 10 % de ses actifs dans des Titres de créance émis ou garantis par un pays dont la notation de crédit est inférieure à la qualité Investment grade ou qui n'est pas noté ; et (3) si un Compartiment est réputé être un Fonds obligataire ou un Fonds multi-actifs (tel que défini selon l'Annexe 1, Partie B du présent prospectus), il peut investir moins de 30 % de ses actifs dans des instruments assortis de caractéristiques d'absorption des pertes (y compris des obligations contingentes convertibles, des Titres de créance senior non préférentiels, des instruments émis en vertu du régime de résolution prévu pour les institutions financières et d'autres instruments de capital émis par des banques ou d'autres institutions financières), dont 10 % maximum des actifs du Compartiment en question peuvent être investis en obligations contingentes convertibles. « Tout pays » tel que désigné à la phrase 1 de l'Alternative 2 peut désigner un pays, son gouvernement, une autorité publique ou locale ou un secteur nationalisé de ce pays.</p> <p><b>Investissements à haut rendement de Type 1</b> désigne un investissement dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation de BB+ ou inférieure (Standard &amp; Poor's et Fitch), de Ba1 ou inférieure (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gestionnaire d'investissement. S'il existe une limite d'investissement minimum (maximum) en Investissements à haut rendement de Type 1 conformément aux Restrictions d'investissement d'un Compartiment, la notation la plus basse (la plus élevée) disponible d'un Titre de créance au jour d'acquisition joue un rôle fondamental dans la décision d'acquisition de ce Titre de créance en tant qu'Investissement à haut rendement de Type 1. De manière générale, il n'est pas prévu d'acquérir des Titres de créance notés seulement CC, C ou D (Standard &amp; Poor's), C, RD ou D (Fitch), ou encore Ca ou C (Moody's).</p> <p><b>Restriction d'investissement VAG</b> désigne le fait qu'un Compartiment, indépendamment des Principes spécifiques de sa Catégorie d'actifs, de son objectif d'investissement individuel et de ses restrictions d'investissement qui continuent à s'appliquer pleinement, dans la mesure où il investit dans (1) des ABS/MBS, ne peut qu'investir dans des ABS/MBS ayant, au moment de l'acquisition, une notation d'au moins BBB- (Standard &amp; Poor's et Fitch), d'au moins Baa3 (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gestionnaire d'investissement et qui ont été admis ou intégrés sur un marché officiel ou si l'émetteur possède son siège social dans un État signataire de l'Accord sur l'EEE ou un État membre à part entière de l'OCDE et dans la mesure où il investit dans (2) des Titres de créance (hors ABS/MBS), ne peut qu'investir dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation d'au moins B- (Standard &amp; Poor's et Fitch), d'au moins B3 (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gestionnaire d'investissement. En outre, la Restriction d'investissement VAG implique que, dans le cas où deux notations différentes sont disponibles, la plus basse prévaudra. Si trois ou plus de trois notations différentes sont disponibles, la deuxième notation la plus haute prévaudra. Une notation interne réalisée par le Gestionnaire d'investissement ne peut être envisagée qu'en cas de conformité avec les exigences définies par la circulaire allemande BaFin 11/2017 (VA). Les actifs tels que mentionnés à la phrase 1 et dont la notation a dû être revue à la baisse sous le seuil de notation minimale indiqué à la phrase 1 ne doivent pas représenter plus de 3 % des actifs du Compartiment. Si les actifs décrits dans la phrase susmentionnée dépassent 3 % des actifs du Compartiment, ils doivent être vendus dans les six mois à compter du jour de dépassement du seuil de 3 %, mais seulement dans la mesure où ils dépassent ce seuil. Les restrictions d'investissement relatives à des investisseurs VAG spécifiques ne font pas partie de la Restriction d'investissement VAG.</p>	
Niveau de levier	0-2	
Méthode de gestion des risques	Value at Risk relative	
Orientation régionale	Mondiale	
Marchés émergents	Autorisé	
Devises étrangères	Autorisé	
Compartiments cibles	Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.	
Duration (échéance résiduelle moyenne pondérée)	-	

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Heiko Tilmont

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Selective Global High Income		Allianz Global High Yield	
SRI (indicateur synthétique de risque)	3			
SRRI	4			
Commission forfaitaire par an	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)
	A (H2-EUR)	1,35 % / 1,45 %	A (H2-EUR)	1,35 % / 1,45 %
	AT (H2-EUR)	1,35 % / 1,45 %	AT (H2-EUR)	1,35 % / 1,45 %
	IT (USD)	0,74 % / 1,10 %	IT (USD)	0,74 % / 1,10 %
	IT2 (H2-GBP)	0,74 % / 1,10 %	IT2 (H2-GBP)	0,74 % / 1,10 %
	PT3 (H2-GBP)	0,49 % / 1,10 %	PT3 (H2-GBP)	0,49 % / 1,10 %
	PT9 USD	0,60 % / 1,10 %	PT9 USD	0,60 % / 1,10 %
	WT (H2-EUR)	0,52 % / 1,10 %	WT (H2-EUR)	0,52 % / 1,10 %
	WT9 (H2-EUR)	0,52 % / 1,10 %	WT9 (H2-EUR)	0,52 % / 1,10 %
Commission de vente	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)
	A (H2-EUR)	3,00 % / 3,00 %	A (H2-EUR)	3,00 % / 3,00 %
	AT (H2-EUR)	3,00 % / 3,00 %	AT (H2-EUR)	3,00 % / 3,00 %
	IT (USD)	0,00 % / 2,00 %	IT (USD)	0,00 % / 2,00 %
	IT2 (H2-GBP)	0,00 % / 2,00 %	IT2 (H2-GBP)	0,00 % / 2,00 %
	PT3 (H2-GBP)	-	PT3 (H2-GBP)	-
	PT9 USD	-	PT9 USD	-
	WT (H2-EUR)	-	WT (H2-EUR)	-
	WT9 (H2-EUR)	-	WT9 (H2-EUR)	-
Commission de conversion	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)	Catégorie d'Actions	(effective/maximale)
	A (H2-EUR)	3,00 % / 3,00 %	A (H2-EUR)	3,00 % / 3,00 %
	AT (H2-EUR)	3,00 % / 3,00 %	AT (H2-EUR)	3,00 % / 3,00 %
	IT (USD)	0,00 % / 2,00 %	IT (USD)	0,00 % / 2,00 %
	IT2 (H2-GBP)	0,00 % / 2,00 %	IT2 (H2-GBP)	0,00 % / 2,00 %
	PT3 (H2-GBP)	-	PT3 (H2-GBP)	-
	PT9 USD	-	PT9 USD	-
	WT (H2-EUR)	-	WT (H2-EUR)	-
	WT9 (H2-EUR)	-	WT9 (H2-EUR)	-
Taxe d'Abonnement par an	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	Pourcentage
	A (H2-EUR)	0,05 %	A (H2-EUR)	0,05 %
	AT (H2-EUR)	0,05 %	AT (H2-EUR)	0,05 %
	IT (USD)	0,01 %	IT (USD)	0,01 %
	IT2 (H2-GBP)	0,01 %	IT2 (H2-GBP)	0,01 %
	PT3 (H2-GBP)	0,05 %	PT3 (H2-GBP)	0,05 %
	PT9 USD	0,05 %	PT9 USD	0,05 %
	WT (H2-EUR)	0,01 %	WT (H2-EUR)	0,01 %
	WT9 (H2-EUR)	0,01 %	WT9 (H2-EUR)	0,01 %
Total des frais sur encours (TFE)	Catégorie d'Actions	Pourcentage	Catégorie d'Actions	Pourcentage
	A (H2-EUR)	1,40 %	A (H2-EUR)	1,40 %
	AT (H2-EUR)	1,40 %	AT (H2-EUR)	1,40 %
	IT (USD)	0,75 %	IT (USD)	0,75 %
	IT2 (H2-GBP)	0,75 %	IT2 (H2-GBP)	0,75 %
	PT3 (H2-GBP)	0,54 %	PT3 (H2-GBP)	0,54 %

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Heiko Tilmont

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Nom du Compartiment	Compartiment absorbé		Compartiment absorbant	
	Allianz Global Investors Fund -		Allianz Global Investors Fund -	
	Allianz Selective Global High Income		Allianz Global High Yield	
	PT9 USD	0,65 %	PT9 USD	0,65 %
	WT (H2-EUR)	0,53 %	WT (H2-EUR)	0,53 %
	WT9 (H2-EUR)	0,53 %	WT9 (H2-EUR)	0,53 %
Affectation du revenu / Date d'effet	Catégorie d'Actions	Référence	Catégorie d'Actions	Référence
	A (H2-EUR)	Distribution / 15 décembre	A (H2-EUR)	Distribution / 15 décembre
	AT (H2-EUR)	Capitalisation / 30 septembre	AT (H2-EUR)	Capitalisation / 30 septembre
	IT (USD)	Capitalisation / 30 septembre	IT (USD)	Capitalisation / 30 septembre
	IT2 (H2-GBP)	Capitalisation / 30 septembre	IT2 (H2-GBP)	Capitalisation / 30 septembre
	PT3 (H2-GBP)	Capitalisation / 30 septembre	PT3 (H2-GBP)	Capitalisation / 30 septembre
	PT9 USD	Capitalisation / 30 septembre	PT9 USD	Capitalisation / 30 septembre
	WT (H2-EUR)	Capitalisation / 30 septembre	WT (H2-EUR)	Capitalisation / 30 septembre
	WT9 (H2-EUR)	Capitalisation / 30 septembre	WT9 (H2-EUR)	Capitalisation / 30 septembre
	Forme juridique	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) en vertu de la Partie I de la Loi		
Gestionnaire d'investissement	Allianz Global Investors UK Limited			
Devise de base	USD			
Jour de transaction / Jour d'évaluation	Luxembourg / Royaume-Uni / États-Unis			
Heure limite de transaction	11h00 CET ou CEST, chaque Jour de transaction.			
Modèle d'évaluation à la juste valeur	-			
Mécanisme de swing pricing	-			
Dépositaire	State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise			
Agent de registre et de transfert	State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise			
Date de clôture de l'exercice	30 septembre			

### Documentation commerciale

Les « Documents d'informations clés » actuels de chaque catégorie d'actions absorbante du Compartiment absorbant sont joints au présent courrier. Ces documents contiennent des informations importantes concernant les opportunités d'investissement et le profil de risque du Compartiment absorbant. Vous devez donc les lire attentivement.

Le rapport annuel du Compartiment absorbant est disponible quatre mois après la clôture de l'exercice. Le rapport semestriel est publié deux mois après la clôture du semestre.

Les documents susmentionnés et le prospectus sont disponibles auprès de votre conseiller et peuvent être consultés ou obtenus gratuitement sur demande, aux horaires de bureau habituels, auprès du siège social de la Société, de la Société de gestion et des agents d'information dans chaque pays où le Compartiment est enregistré à des fins de distribution publique. Ces documents sont également accessibles sur Internet à l'adresse suivante : <https://regulatory.allianzgi.com>.

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Heiko Tilmont

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

L'opération de fusion sera examinée par un réviseur d'entreprises. Sur demande, nous serons ravis de vous transmettre gratuitement un exemplaire du rapport de fusion approuvé. Ce rapport sera disponible (en anglais uniquement) environ quatre mois après la Date de fusion.

Des informations supplémentaires peuvent vous être fournies sur demande.

### Modifications du portefeuille du Compartiment absorbé à la suite de la fusion

Avant la fusion, le portefeuille du Compartiment absorbé opérera son repositionnement. Les coûts liés aux décisions de gestion des placements au cours de la gestion du Compartiment absorbé avant la fusion, ainsi que les coûts liés au repositionnement, seront pris en charge par ce dernier. Afin de lever toute ambiguïté, aucun coût supplémentaire lié à la fusion ne sera imputé au Compartiment absorbé.

### Souscription d'Actions supplémentaires dans le Compartiment absorbé

L'émission de nouvelles actions cessera le 17 décembre 2024. Ainsi, les demandes de souscription reçues au plus tard à 11h00 CET le 17 décembre 2024 seront exécutées pour la dernière fois au prix de l'action en vigueur le 17 décembre 2024.

### Rachat d'Actions dans le Compartiment absorbé

Les actions peuvent être rachetées sans frais au plus tard à 11h00 CET le 28 janvier 2025, selon la procédure de rachat habituelle. Les demandes de rachat seront réglées pour la dernière fois au prix en vigueur le 28 janvier 2025.

Les demandes de rachat ne seront plus acceptées après 11h00 CET le 28 janvier 2025.

### Vente des Actions du Compartiment absorbant après la Date de fusion

Les actions du Compartiment absorbant reçues lors de la Fusion peuvent être vendues une fois créditées sur votre compte-titres.

### Procédure de fusion

Après la Date de fusion, votre compte-titres sera crédité automatiquement, sans aucuns frais d'entrée ou autre, de la quantité d'actions du Compartiment absorbant correspondant à votre précédent placement dans le Compartiment absorbé.

À cette fin, la valeur de votre participation dans le Compartiment absorbé est divisée par le prix des actions du Compartiment absorbant. La participation dans le Compartiment absorbant ainsi obtenue sera ensuite créditée sur votre compte-titres. La conversion se basera sur le prix des actions des deux Compartiments en vigueur à la Date de fusion.

Le Compartiment absorbé ne distribuera pas de revenu pour les catégories d'actions de distribution pour la période allant de la dernière date de distribution jusqu'à la Date de fusion. À la Date de fusion, ce revenu sera considéré lors du calcul du taux d'échange lors de la Date de fusion.

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Heiko Tilmont

## Allianz Global Investors Fund

Allianz Global Investors Fund P.O. Box 179 L-2011 Luxembourg

Le Compartiment absorbé cumulera ses revenus au titre des catégories d'actions de capitalisation pour la période allant de la fin du dernier exercice jusqu'à la Date de fusion.

Pour les investisseurs domiciliés en République fédérale d'Allemagne, la fusion a également été publiée dans l'édition du Börsen-Zeitung.

Veillez noter que la Date de fusion susmentionnée est fixée en fonction du statut actuel des jours fériés du Compartiment. Il peut arriver que des jours fériés imprévus/ponctuels soient annoncés sur certains marchés, ce qui empêcherait le calcul de la valeur nette d'inventaire du Compartiment absorbé et/ou absorbant, ce qui entraînerait la nécessité de modifier la Date de fusion à la prochaine date d'évaluation.

Sincères salutations,  
Le Conseil d'administration

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.

Allianz Global Investors Fund  
6A, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
P.O. Box 179  
L-2011 Luxembourg

Tél. +352 463 463-1  
Fax +352 463 463-620  
E-mail [info-lux@allianzgi.com](mailto:info-lux@allianzgi.com)  
<https://lu.allianzgi.com>

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : Senningerberg  
Registre de Commerce : B 71.182

Conseil d'administration :  
Silvana Pacitti  
Oliver Drissen  
Hanna Duer  
Carina Feider  
Heiko Tilmont